Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 12 (1914)
Heft: 9

Artikel: Les écoles de géomètres à Zurich et à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183106

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10° *Cours de la section Zurich-Schaffhouse.* Il est décidé d'appuyer financièrement ce cours que la section se propose d'instituer durant cet hiver.

Le secrétaire: *E. J. Albrecht.*

Les écoles de géomètres à Zurich et à Lausanne.

Grâce à l'amabilité du Département de l'Instruction Publique du canton de Vaud, il nous a été possible de publier, déjà dans notre numèro de juillet, le programme des études pour géomètres à l'Ecole des Ingénieurs à Lausanne, programme qui avait été approuvé le 13 juin 1914 par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

A la même époque le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich examinait de quelle façon la préparation des futurs géomètres du Registre foncier pouvait être introduite dans l'organisation actuelle de l'Ecole.

Sur notre demande, nous avons reçu le programme d'études pour candidats-géomètres que nous publions également.

Ecole polytechnique fédérale.

Programme des études pour candidats-géomètres.
(Approuvé le 18 juillet 1914 par le Conseil de l'Ecole.)

1er Semestre (Hiver)		C	R	E	2e Semestre (Eté)		C	R	E
Mathématiques supérieures I	I	5	1	2	Mathématique supérieure II	II	5	1	2
Géométrie descriptive	I	4	1	4	Mensurations I	II	3	—	3
Géométrie analytique	I	3	—	2	Application de la géométrie descriptive	II	2	—	3
Dessins de plans	I	1	—	4	Mécanique I	II	6	1	2
Optique	I	2	—	—	Dessin de cartes I	IV	—	—	3
Calcul technique	I	1	—	—	Botanique et études du terrain II	IV	2	—	3
Météorologie et climatologie	I	2	—	—	Total: 36 Total:		18	2	16
Botanique et études du terrain I	I	4	—	—	Eventuellement:				
Total:		22	2	12	Pétrographie		3	1	—
Total: 36.									

3e Semestre (Hiver)

		C	R	E
Mensuration II	III	4	1	—
Constructions de routes	III	3	—	2
Dessin topographique	V	—	—	2
Plans de quartiers	V	1	—	—
Reproductions graphiques	V	—	—	2
Droit au point de vue des transports	V	4	—	—
Technique agricole	V	2	—	2
Total:		14	1	8

Total: 23

Eventuellement:

Mathématique supér. III	III	3	—	1
Photographie I	III	2	—	2
Physique I	III	3	1	—
Géologie générale	III	4	1	—

4e Semestre (Eté)

		C	R	E
Mensuration III	IV	4	—	8
Dessin de cartes II	VI	—	—	3
Droit au point de vue des transports	VI	3	—	—
Remaniements parcellaires	VI	2	—	—
Construction des instruments de géodésie	VI	—	—	2
Principes de la détermination géogr. des localités (nouveau)		2	—	—
Technique agricole II	VI	2	—	2
Exercices sur le terrain (14 jours)	IV	—	—	—
Total: 28 Total:		13	—	15

Eventuellement:

Ponts et chaussées	IV	3	—	3
Physique II	IV	4	1	—
Géologie de la Suisse	IV	2	—	—
Plans d'extension des villes	IV	2	—	—
Photographie II	IV	1	—	2

5e Semestre (Hiver)

		C	R	E
Chapitres choisis des mensurations	V	3	1	2
Géodésie supérieure	VII	3	1	—
Cadastre et sa conservation	V	3	—	—
Dessin topographique	V	2	—	—
Droit au point de vue technique	VII	1	—	—
Droit au point de vue des mensurations	VII	2	—	—
Exercices pratiques de géodésie	VII	—	—	2
Total: 20 Total:		14	2	4

Eventuellement:

Hydraulique et canalisation	V	3	—	—
Economie nationale	VII	3	—	—
Géologie de la Suisse	V	2	—	—

Légende: C signifie cours
R „ répétitions
E „ exercices

Les chiffres romains désignent le semestre correspondant de la section des ingénieurs.

Ce programme a un caractère provisoire et comme tel il n'est pas publié séparément; il constitue cependant pour les candidats-géomètres un extrait suffisant du programme de la section des ingénieurs, subdivision des ingénieurs-topographes.

Les branches obligatoires forment un ensemble de 143 heures.

J'ai complété ce programme d'après celui de la section des ingénieurs-topographes en ce sens que j'ai désigné par des

chiffres romains les semestres dans lesquels les sujets étaient enseignés dans la section des ingénieurs-topographes. Nous constatons donc, en ce qui concerne le premier semestre, une concordance complète dans les programmes pour géomètres et pour ingénieurs-topographes; en ce qui concerne le second semestre, seules les branches relatives aux mathématiques restent communes, tandis que pour les autres branches une sélection s'opère en ce sens que les sujets concernant spécialement la profession de géomètres ne sont traités que dans les semestres suivants de la section des ingénieurs-topographes. Il en est de même pour les semestres suivants, dans lesquels les géomètres suivent les mêmes cours que les ingénieurs-topographes, avec cette différence que, par exemple dans le cinquième semestre, sont donnés des cours qui figurent dans la section des ingénieurs-topographes au cinquième et même au septième semestre. Seule une branche est spéciale aux géomètres, celle relative aux principes fondamentaux de la détermination géographique des localités.

Les branches ayant un caractère obligatoire sont séparées des branches éventuelles ou que l'on peut recommander; il ressort des tableaux récapitulatifs que les deux premiers semestres comprennent chacun 36 heures, dont la moitié concerne des cours qui exigent de la part des étudiants beaucoup de temps, de zèle et de persévérance et ne leur laisse que peu de marge pour les sujets qu'ils peuvent suivre par inclination ou par délassement. Cette dernière possibilité leur est offerte cependant du troisième semestre qui comprend, en cours éventuels, un choix de sujets techniques et scientifiques. Ce choix permet aux étudiants d'élargir le cercle de leurs connaissances générales et professionnelles et de les libérer quelque peu de l'obligation des études spéciales et des inconvénients qui en résultent.

Considéré dans son ensemble, le programme d'études laisse une impression excellente; il n'a toutefois qu'un caractère provisoire, comme l'indique la remarque qui le termine et il peut être modifié à volonté pour autant que l'organisation de l'Ecole le demande.

Afin de pouvoir comparer les programmes d'études de Lausanne et de Zurich, nous avons dressé le tableau récapitulatif suivant:

Résumé comparatif des programmes d'études de Lausanne et de Zurich.

	Lausanne					Zurich
	Semestre				Total	Total
	I	II	III	IV		
1° Mathématiques	17	18	—	—	35	35
2° Mécanique	—	—	—	—	—	9
3° Géodésie et calculs de compensation	2	6	7	7	22	35
4° Optique	—	3	—	—	3	2
5° Dessin	4	4	4	—	12	15
6° Géologie	2	2	—	—	4	évent.
7° Questions de droit	—	—	3	3	6	10
8° Reproductions	—	—	1	—	1	2
9° Remaniements parcellaires	—	—	—	6	6	2
10° Technique agricole, rectificaton de limites, etc.	—	—	6	—	6	—
11° Cadastre et sa conservation	—	—	4	—	4	3
12° Exercices sur le terrain	à la fin du semestre				—	14 jours
13° Levés	pendant les vacances				—	d'exercice
14° Mensurations cadastrales	—	—	—	4	4	—
15° Technique agricole	—	—	—	—	—	8
16° Instruments de géodésie	—	—	—	—	—	2
17° Détermination géographique	—	—	—	—	—	2
18° Calcul technique	—	—	—	—	—	1
19° Botanique et études du terrain	—	—	—	—	—	9
20° Météorologie	—	—	—	—	—	2
21° Etablissement de plans de quartiers	—	—	—	—	—	1
22° Constructions des routes, etc.	—	—	—	—	—	5
Total	25	33	25	20	103	143

Le nombre total des heures ascende à Lausanne à 103 et à Zurich à 143; toutefois à Lausanne les exercices sur le terrain ont lieu pendant les vacances, cependant la différence fondamentale réside dans le nombre des semestres; Lausanne en prévoit 4, tandis que Zurich en compte cinq; le nombre des heures par semestre se meut cependant à peu de chose près dans les mêmes limites, à savoir Lausanne $26^3/_4$ et à Zurich $28^1/_2$.

Lors de la préparation et de l'élaboration définitive du programme d'études à Lausanne, on a pu considérer comme normes les exigences du règlement fédéral d'examen, tandis qu'à Zurich on a dû encore tenir compte de la complication résultant de

l'organisation actuelle de la section des ingénieurs qui comprend les trois subdivisions d'ingénieur civil, d'ingénieur agricole et d'ingénieur-topographe. L'organisation de l'Ecole polytechnique et le fait que déjà maintenant le candidat géomètre y trouve tout ce qui est nécessaire à sa préparation, ont conduit presque forcément au rattachement de la nouvelle école pour géomètres à la section des ingénieurs et spécialement à la subdivision des ingénieurs-topographes. Mais le programme de cette subdivision dépend à un tel point du programme général de la section des ingénieurs que des modifications ou des interversions dans celui-ci ont du nécessairement amener des troubles dans la marche de l'enseignement. Ainsi s'explique le fait que les géomètres suivent les mêmes cours que les ingénieurs-topographes, à l'exception d'une seule branche, l'introduction à la détermination géographique des localités, que l'on aurait pu cependant rattacher au cours d'introduction à l'astronomie professé à la subdivision des ingénieurs-topographes.

Des comparaisons et des développements ci-dessus il résulte qu'une école de géomètres doit comporter presque obligatoirement un programme d'études de cinq semestres, bien qu'à Zurich on ait examiné l'éventualité de la création d'une école de géomètres indépendante qui pourrait parcourir en quatre semestres le programme des matières exigées dans le règlement fédéral d'examen. Sans doute il serait à désirer qu'il existât une meilleure concordance des programmes d'études de Lausanne et de Zurich quand ça ne serait que pour permettre aux candidats appartenant aux diverses contrées de la Suisse de suivre une partie de leurs études dans une école où on ne parle pas leur langue maternelle. Il est inutile d'énumérer ici les avantages nombreux pour les géomètres en particulier et pour la Suisse en général, qui découleraient de cette facilité d'étudier.

Un examen plus approfondi de notre résumé des programmes d'études nous amène aussi à conclure que le programme de Zurich, même provisoire, est préférable à celui de Lausanne et que le cinquième semestre demandé à Zurich n'est pas sans but ou sans utilité. Nous ne sommes pas d'accord toutefois avec le nombre élevé d'heures affecté aux branches professionnelles spéciales, telles que géodésie, calculs de compensation, dessin, technique agricole et questions de droit et avec le maintien des

branches spécifiées sous chiffres 16 à 22 que ne contient pas le programme de Lausanne. Il faut aussi constater qu'en vue d'une préparation professionnelle plus approfondie figurent à Zurich quelques cours sur la physique dont la connaissance est d'une importance capitale pour les géomètres et qu'on y a joint également un cours sur l'élaboration des plans d'extension des villes, introduction à un domaine dans lequel les géomètres ont travaillé avec succès jusqu'à présent et qui constitue la solution de problèmes qui résultent des nouvelles prescriptions appliquées aux agglomérations humaines.

Ainsi qu'il a été dit à maintes reprises, le programme d'études de Zurich est provisoire et on peut ajouter que celui de Lausanne a le même caractère; chacun pourra être modifié selon les besoins. Avec la création d'écoles de géomètres à l'Université de Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, la Société suisse des Géomètres a franchi la dernière étape importante dans la lutte pour élever la culture professionnelle des géomètres.

Avec une satisfaction justifiée, ses membres peuvent jeter un coup d'œil sur les années écoulées durant lesquelles, animés dans leur grande majorité de sentiments élevés, sans orgueil, sans parti-pris et sans aveuglement, ils se sont imposés le noble but de constituer, en vue de l'établissement de la mensuration cadastrale suisse, un personnel rompu aux exigences présentes et futures.

Cependant nous sommes redevables de ce succès, non pas seulement à nos faibles forces et à notre persévérance, mais spécialement et en première ligne à la bienveillance et à la haute perspicacité de nos autorités qui n'ont pas ajouté foi aux racontars plus ou moins intéressés que des géomètres à compétences discutables répandaient sur l'abaissement du degré de culture des membres de la corporation.

La corporation des géomètres sent en elle la force de la volonté, l'assurance qu'elle peut remplir son devoir, l'ambition de se perfectionner toujours plus, pour être digne de la confiance honorable que les autorités ont mise en elle. *St.*